



Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Automne (SAGEBA) (Siren : 200080125)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Morienvall
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	01/01/2018
Date d'effet	01/01/2018

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Benoît DAVIN

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	1 Sente de l'École
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60127 MORIENVAL
Téléphone	03 44 88 49 48
Fax	03 44 88 49 48
Courriel	secretariat.automne@orange.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	71 729
Densité moyenne	79,86

## Périmètres

Nombre total de membres : 36

- Dont 33 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Auger-Saint-Vincent (216000273)	535
60	Béthancourt-en-Valois (216000661)	207
60	Boissy-Fresnoy (216000794)	986
60	Bonneuil-en-Valois (216000836)	999
02	Coyolles (210202172)	373
60	Crépy-en-Valois (216001750)	14 494
60	Duvy (216002014)	431
60	Éméville (216002055)	292
60	Feigneux (216002295)	441
60	Fresnoy-la-Rivière (216002584)	696
60	Fresnoy-le-Luat (216002592)	558
60	Gillocourt (216002691)	653
60	Glaignes (216002717)	380
60	Gondreville (216002766)	205
02	Haramont (210203485)	570
02	Largny-sur-Automne (210203899)	246
60	Lévignen (216003558)	1 038
60	Morienvall (216004259)	1 098
60	Néry (216004424)	657
60	Ormoy-Villers (216004739)	755
60	Orrouy (216004754)	619
60	Péroy-les-Gombries (216004838)	1 223
60	Rocquemont (216005371)	118
60	Rosières (216005405)	145
60	Rouville (216005462)	256
60	Russy-Bémont (216005553)	233
60	Séry-Magneval (216006098)	281
60	Trumilly (216006411)	546
60	Vauciennes (216006494)	706
60	Vaumoise (216006528)	1 048
60	Versigny (216006627)	366
60	Veze (216006635)	282
02	Villers-Cotterêts (210207833)	10 869

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
60	CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (200067965)	CA
60	CC du Pays de Valois (246000871)	CC

02	CC Retz en Valois (200071991)	CC
----	-------------------------------	----

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétences obligatoires : L'animation et le suivi de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) de l'Automne, notamment en développant la concertation et la coopération entre tous les organismes concernés par la gestion de l'eau ou des milieux aquatiques et en participant à l'élaboration, la révision ou la modification de tous les documents ou de tous les projets d'aménagement ayant un impact direct ou indirect sur l'eau ; Réaliser le suivi administratif et technique de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. de l'Automne (C.L.E. du S.A.G.E. de l'Automne) ; Procéder au regroupement et à la mise à disposition des informations et des dossiers liés à la ressource en eau et à l'assainissement dans le périmètre du S.A.G.E. de l'Automne ; La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement sur le bassin versant, hors zones urbaines et la lutte contre l'érosion des sols ; L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau ; La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides du bassin versant de l'Automne, ainsi que des formations boisées riveraines ; Réaliser les études générales relevant de ses compétences. Compétences optionnelles - chaque commune peut opter pour une ou plusieurs des compétences suivantes : L'aménagement du bassin versant de l'Automne ou d'une fraction du bassin hydrographique ; Effectuer les opérations que le syndicat jugera utiles à la protection contre les inondations (lieux habités, infrastructures collectives) ; La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; L'approvisionnement en eau ; La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; La lutte contre les pollutions ; Effectuer, au cas par cas, avec indemnisation en échange d'un service rendu par le demandeur, des missions d'assistance technique pour les communes adhérentes ou pour une association de collectivités territoriales, dans le cadre de ses compétences.</i></p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)